

Cabinet

AA

Conseils



Expert en fiscalité près les
Cours et tribunaux

SECURISEZ VOS PRIX DE TRANSFERT

SEMINAIRE ORGANISE PAR LE CABINET PAA (Pierre ALAKA ALAKA)

Sous la direction de Dr Pierre ALAKA ALAKA

Conseil fiscal agréé CEMAC CF 52

Expert en fiscalité à la Cour

Spécialiste d'Ohada

Ancien Inspecteur vérificateur des impôts

Diplômé de l'ENI de Clermont-Ferrand et de l'ENA de Paris

Enseignant des universités et grandes écoles africaines

Vice-président de la Société africaine de droit fiscal et finances publiques

DU JEUDI 9 AVRIL AU SAMEDI 11 AVRIL 2009
HOTEL FRAMOTEL - KRIBI

BON SEJOUR A KRIBI

Nos séminaires se déroulent conformément au dispositif fiscal communautaire et conventionnel et aux actes uniformes Ohada et sont validés au titre de la formation continue des professionnels du droit et des affaires.

Agrément CEMAC n° CF52 du 03 Août 2001, Inscrit au Tableau de l'ordre sous le n° CF 0419, n° Contr. P105800163145Z, RC/DLA/2000/A/ 025582,

Compte N° 10008 00020 37120514401-86 CBC Bonanjo, 148, Avenue de Gaulle BP 4004 Douala

Compte N° 10001 06800 34039100001 14 BICEC AV. Général de Gaulle BP 1925 Douala

Bureaux situés avant AES Sonel Ndokoti à côté de CAMADI S.A Montée Collège Bénédicte face Cartel

BP 13094 Douala – Cameroun Tél. : (237) 33.41.07.21 Cell. : 99.91.41.12. 75.75. 40. 88 E-Mail: cabinetpaa@hotmail.fr

Sécurisez vos prix de transfert

OBJECTIFS DU SEMINAIRE

Depuis une dizaine d'années, le dispositif fiscal africain s'est véritablement enrichi de la notion des prix de transfert. Les administrations fiscales africaines l'ont réceptionnée dans leurs législations internes. Reste à mettre en application ces mesures, et là-dessus la plupart des administrations fiscales se sont apprêtées et ont mûri leurs stratégies de contrôle des prix de transfert à compter de cette année.

Sont considérés comme prix de transfert, tous les mouvements, sous conditions, de biens et de services, suivis du paiement que vous passez avec d'autres entreprises appartenant au même Groupe que vous ; lorsque ces transactions diffèrent de celles qui seraient convenues entre des entreprises indépendantes. De telles opérations peuvent être redressées et réintégrées dans vos bénéfices et imposées en conséquence.

A partir de cette année 2009, les contrôles fiscaux se pencheront davantage sur les prix de transfert dont la technique reste encore nébuleuse pour certaines entreprises.

Ce séminaire vise à faire comprendre entreprises la sécurisation fiscale des prix de transfert pour leur éviter des redressements importants.

La notion est nouvelle, ses principes sont internationalement reconnus, sa gestion reste complexe et sa sécurisation exige que l'on s'y penche.

Sont intéressés par ce séminaire, les détenteurs du pouvoir de décision dans l'entreprise et leurs collaborateurs : DG, DG/A, Directeurs commerciaux, Directeurs financiers, Directeurs comptables, Directeurs des ressources humaines, Chefs de départements, Cadres fiscaux, Cadres comptables, Responsables des achats et des ventes, Transitaires, avocats, conseils fiscaux, experts comptables, commissaires aux comptes et inspecteurs des impôts.

PROGRAMME

Jeudi 09 avril 2009

12h-14h : Accueil des participants - Hôtel FRAMOTEL Kribi

15h-18h : Module 1

L'énoncé du principe de pleine concurrence suivi des exercices pratiques

20h : Dîner

Vendredi 10 avril 2009

6h30-7h30 : Petit déjeuner

8h-10h : Module 2

Les techniques d'évaluation du bénéfice de pleine concurrence

par le fisc

Pause

10h30-12h30: Module 3

Les méthodes de détermination du prix de pleine concurrence

par le fisc

12h-13h30 : Déjeuner

14h-16h : Module 4

Les obligations documentaires de l'entreprise pour répondre aux

exigences du principe de pleine concurrence lors des

vérifications de comptabilité

16h-18h : cas pratiques

20h : Dîner

Samedi 11 avril 2009

6h30-7h30 : Petit déjeuner

8h-10h: Module 5

Les procédures internationales en matière de prix de transfert pour

éviter les doubles impositions

10h-11h: cas pratiques

11h-12h : Evaluation

Déjeuner d'adieu

FIN DU SEMINAIRE

Animateurs : - Dr ALAKA ALAKA Pierre

- Un inspecteur principal des impôts

Sécurisez vos prix de transfert

- Un expert comptable
- Un internationaliste

Les attestations seront envoyées aux participants dans la semaine qui suivra.

Sécurisez vos prix de transfert

B U L L E T I N D' I N S C R I P T I O N

Oui, je souhaite m'inscrire au séminaire « **Sécurisez vos prix de transfert** » organisé par le Cabinet PAA (Cabinet Pierre ALAKA ALAKA), qui aura lieu du jeudi 9 avril au samedi 11 avril 2009 à l'hôtel FRAMOTEL de Kribi.

Société/Cabinet :
Adresse : Tél.
Ville : Pays :
E-mail :

Participants :

Nom et prénoms	Service	Fonction			

A :le :

Cachet et signature

Modalités d'inscription :

1):

Cabinet PAA
Service Formation
BP 13094 Douala - Cameroun
Tél. : 33 41 07 21 / 99 89 36 95 / 75 75 40 88
Par FAX au 00 237.33.41.07.21

2) Inscrivez-vous par mail au : **cabinetpaa@hotmail.fr**
cabinetalaka@yahoo.fr

3) Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :
Pierre ALAKA ALAKA ou le Responsable de la Formation au : 237 99 91 41 12 / 237 33 41 07 21